

APPEL DES PROFESSEURS DE LANGUES VIVANTES

AUX COLLÈGES DES AUTRES DISCIPLINES

Saviez-vous que depuis quelques années, l'enseignement des langues vivantes subit des réformes importantes ?

Prenant appui sur le Cadre Européen Commun de Référence en Langues (CECRL), conçu par le Conseil de l'Europe, le Plan de Rénovation de l'Enseignement des Langues Vivantes est mis en place.

Il préconise de nouveaux modes d'organisation qui vont bouleverser, à moyens réduits, les objectifs de nos enseignements, les contenus et, en conséquence, notre métier et notre statut.

Au collège

Le niveau visé par le socle commun en Langues Vivantes (A2) est inférieur à celui défini pour les élèves en fin de scolarité obligatoire (B1).

La validation des items du socle commun ainsi que la mise en place du CECRL telle qu'elle est préconisée par certains IPR feront exploser le temps consacré à l'évaluation. Cette approche évacue toute une dimension de notre enseignement qui ne se réduit pas à un empilement linéaire de compétences.

LE MINISTÈRE ANNONCE QUE CE TYPE D'ORGANISATION SERA ÉTENDU À D'AUTRES DISCIPLINES !

Dans la logique d'une évaluation réduite aux compétences, le ministère expérimente des certifications en langues délivrées par des organismes privés qui sont proposées en plus des diplômes nationaux et qui risquent de les remplacer à terme.

Les recommandations des audits sur les grilles horaires, réalisés par le ministère des finances, sont inquiétantes :

- dotations en langues fusionnées LV1/LV2 ;
- enseignement en groupes de compétence (mélangeant LV1/LV2 et élèves de différents niveaux) ;

LÀ ENCORE CE PROJET POURRAIT ÊTRE ÉTENDU À D'AUTRES DISCIPLINES

La réécriture des décrets de 1950 concerne tous les collègues : les chefs d'établissement auront non seulement le pouvoir de supprimer ou de maintenir des heures de décharge mais ils pourront également inciter les professeurs qui ont des services éclatés sur deux ou trois établissements à compléter leur service dans un même établissement en enseignant une deuxième discipline. Et voilà l'intérêt pour le gouvernement des mentions complémentaires au CAPES : après

Au lycée

L'introduction du Contrôle en Cours de Formation (CCF) aux épreuves de Langues du Bac STG conduira nécessairement les professeurs de l'établissement à faire passer (sans rémunération) les épreuves, renforçant ainsi la part des évaluations locales dans un diplôme national, ce qui contribuera à l'affaiblir.

- amputation jusqu'à 20 % des horaires disciplinaires (le Conseil pédagogique jouera un rôle dans la répartition locale des horaires) ;
- incitation à supprimer les groupes inférieurs à 15 élèves pour financer la mise en place de groupes allégés (à 20 !) dans les langues qui resteront ;
- création au sein de chaque établissement d'un département des langues vivantes, qui n'a rien à voir avec le travail en équipe tel que nous le souhaitons, car il serait chargé de la mise en œuvre de cette politique : répartition de la dotation LV, organisation des enseignements, du CCF, des certifications en langues.

l'échec de ce dispositif l'année dernière, le Ministère persiste et signe, proposant des primes aux lauréats qui enseigneront leur deuxième discipline. Le couplage de certaines disciplines (histoire-géographie + langues, lettres + langues...) paraît tellement souhaitable selon le Ministère que des CAPES bivalents seraient envisagés dans un avenir proche. Ne soyons pas dupes : cette mesure est aussi un moyen de gestion permettant au MEN de faire des économies.

Les Langues Vivantes sont régulièrement citées comme un exemple à suivre, les professeurs de LV sont les premiers cobayes de ces réformes qui à terme concerneront toutes les disciplines : pour quoi pas, demain, le CCF en histoire-géographie, des groupes de compétences en mathématiques, des dotations fusionnées en « Sciences » ou la suppression de toutes les options à effectifs réduits à l'instar des groupes en Langues rares ?

Ensemble, profs de langues et d'autres disciplines, refusons cette logique et exigeons que l'institution tienne compte de l'expertise des personnels pour préparer ses réformes dans la concertation. Faute de quoi, ensemble, nous les refuserons. Il faut que nous défendions notre vision de l'école, de notre métier et des savoirs que nous voulons transmettre à nos élèves !

snes
fsu

Pour tout contact
Groupe Langues
Vivantes du SNES
46 avenue d'Ivry
75647 Paris
Cedex 13
01 40 63 29 13
pedago@snes.edu